Janvier **2021** www.crottet.fr

CROTTET.

VILLAGE CULTURE SOCIÉTÉ ASSOCIATIONS IDÉES...





NUMÉROS UTILES

Mairie 03 85 31 54 87 France Service Veyle (ex MSAP) 03 85 30 83 51

Violences conjugales 3919 Maltraitance enfants 119 Maltraitance personnes âgées 3977

04 74 04 04 09 CDS (centre départemental de la solidarité)

Police/Gendarmerie 17 **Pompiers** 18 Samu 15

Communauté de Communes de la Veyle 03 85 23 90 15 Office du Tourisme 03 85 23 92 20

AGENDA

Entre reports et annulations dictés par la COVID-19, difficile pour les associations de se projeter et de s'engager dans l'organisation de leurs manifestations.

Avec les outils de communication dont elle dispose, la Municipalité sera à leurs côtés pour annoncer au fur et à mesure les événements qu'elles programmeront au cours de l'année 2021.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Première opération 2021 à déclarer dans la rubrique « REPORTE/ANNULE » : le recensement de la population. Il aurait dû se dérouler du 21 janvier au 20 février 2021 (cf. CROTTET Flash Infos n° 2). L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) a annoncé qu'il était reporté en 2022.



Don du sang Calendrier 2021

Salle Annexe de la Mairie à Pont-de-Vevle Lundi 1er mars Lundi 17 mai

Lundi 26 juillet Lundi 4 octobre Lundi 20 décembre



Bienvenue parmi nous

Marcus RICART le 20 janvier 2020 Shannon MOREL le 22 janvier 2020 Valentin GARCIA le 27 janvier 2020 Milo TOMAS le 6 février 2020 Sofya ORTNER FROUX le 25 février 2020 Marie et Rose COELHO MARTINS le 28 février 2020 Evan BOUQUIN le 9 avril 2020 Enes DURSUN le 12 mai 2020 Antonio MANGIONE le 10 mai 2020 Lisa FERREIRA le 10 mai 2020 Tiago RAMOND le 31 mai 2020 Evan HUSSON le 3 juin 2020 Nohan MONTANGERAND le 1er juin 2020 Lana BOYER le 30 juin 2020 Alix ANTOINET le 3 juillet 2020 Anaë DUCLOS le 27 septembre 2020 Marius DEMARAIS le 17 septembre 2020 Ayden DIOT le 29 octobre 2020 Léa GOY MONTHERAT le 11 novembre 2020



Ils se sont dit « oui »

JANUEL Maxime et BOUCHET Siloë le 4 janvier 2020 PIERROT Marwin et WEISS Marine le 8 février 2020 **FOUCQUETEAU Quentin et TISSOT Laure** le 20 juin 2020 Anthony ARNAUD et Melissa Jeannine PARDON le 31 décembre 2020

Ils se sont « Pacsés »

IMBERT Thomas et JACQUET Laura le 18 mars 2020 **VANDROUX Anthony et MASSOT Marine** le 2 octobre 2020 **BROYER Jordan et NEVORET Coralie** le 5 décembre 2020

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés

DUC Nicole épouse REVEL-GONNET le 9 janvier 2020 MARION Suzanne épouse PELLETIER le 14 avril 2020 COCHET Julienne épouse ANTOINET le 17 avril 2020 ROZIER Angèle épouse PAGET le 29 mai 2020 SIEGEL Philippe le 14 juillet 2020 FAVRE Marie-Noëlle le 26 octobre 2020



Chers Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Nous venons de traverser une année 2020 terrible : un nouveau virus appelé COVID-19 nous a conduits à deux confinements, à nous masquer et aussi à l'impossibilité de nous réunir régulièrement.

Nous n'avons pas pu échanger sur les différents sujets qui nous préoccupent, les projets d'avenir et enfin sur tout ce que représente le vivre ensemble.

En ce début d'année 2021, avant toute autre chose et dans un message d'espoir, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux de très bonne santé car là est l'essentiel, mais aussi ceux de pleine réussite dans vos projets et de grande sérénité dans la vie de tous les jours.

J'adresse aussi une pensée toute particulière aux familles qui ont dans cette tourmente malheureusement perdu un tout proche.

Je fais aussi le vœu que la COVID-19 s'efface après la vaccination qui s'annonce et qu'ensuite nous puissions enfin nous réunir dans notre belle salle des fêtes.

Nous pourrons enfin faire vivre les trois valeurs qui prévalent à nos actions, donc à la conduite de la commune :

La **Solidarité**, avec l'obligation de faire cause commune, de toujours agir dans l'intérêt général. Elle doit toujours exister au titre de l'intergénérationnel, des plus jeunes à nos plus anciens.

Le Respect citoyen, avec l'aptitude à se remémorer le moment dans lequel un être humain s'est engagé, respectivement, à tenir sa promesse, à satisfaire aux conditions des civilités républicaines, ou à se conformer aux règles de vie en commun.

La Proximité, qui nous permet de nous parler, de nous écouter et de nous entendre. C'est bien ce qui nous manque le plus avec la COVID-19. Gageons que 2021 nous le permette le plus tôt possible.

Trois autres valeurs conduisent le fonctionnement de notre Conseil Municipal : la Cohésion, l'Humilité et la Loyauté pour servir l'Intérêt Général.

Vous trouverez dans notre opuscule une grande part de ce que l'équipe élue a réalisé en 2020, vous y trouverez aussi l'essentiel de ce que nous projetons de mettre en travaux à partir de 2021. Au cours de son histoire, notre Humanité a été confrontée à des événements terribles et majeurs. Alors, en message d'espoir, je dirais qu'elle a toujours su à la fois en ressortir vainqueur et à la fois

se repenser en conséquence.

Que 2021 en devienne l'apanage.

Le Maire, Jean-Philippe Lhôtelais

NOTRE GRAND PROJET DU PÔLE ENFANCE

Depuis des mois:

'intégralité de la salle des fêtes est réquisitionnée pour pouvoir servir les repas aux enfants en respectant les règles de distanciation.

Les enfants doivent traverser la rue plusieurs fois par jour pour aller de la garderie à l'école.

Le Conseil Municipal a voté le lancement d'une étude pour que garderie et cantine soient intégrées au site de l'école, formant un pôle « tout en un ».

Nous avons fait appel au CAUE 01 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain). Cet organisme public intervient en assistance au Maître d'ouvrage (la commune de Crottet) ; il a pour rôle d'aider à



implanter les constructions en cohérence architecturale avec les autres bâtiments proches (salle des fêtes, école), puis d'aider à la constitution du dossier, au choix de l'architecte et à la demande de subventions. Les études préliminaires sont en cours. Dès que nous disposerons d'une esquisse, nous ne manquerons pas de vous la présenter.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI),

UNE ETAPE POUR NOTRE TERRITOIRE

n septembre 2018, une démarche d'élaboration d'un PLUi a été lancée par les élus des 18 communes de la Communauté de Communes de la Veyle, afin d'aménager le territoire à une échelle plus vaste, donc plus cohérente et économe, que l'échelle communale.

Un diagnostic précis du territoire a d'abord été réalisé, qui en a montré les forces, les fragilités, les menaces et aussi les opportunités. Ainsi les élus ont-ils pu se projeter dans un futur d'une quinzaine d'années pour dessiner, à l'échelle de la Communauté de Communes, le territoire de demain. Notre territoire va poursuivre son développement, accueillir des activités - donc des emplois - et de nouveaux habitants, tout en préservant son avenir.

La loi exige l'économie des ressources naturelles, en particulier la ressource foncière ; ce n'est pas le chemin de la facilité, mais c'est une attitude responsable, si l'on veut transmettre à ceux qui nous suivront un territoire accueillant et encore capable de répondre



à leurs besoins. Les élus ont ainsi choisi un développement empreint de sobriété.

Au terme d'une période de travail intense, à l'échelle de la Communauté de Communes puis de chacune des 18 communes qui la composent, le PLUi est près d'aboutir. Il doit entrer en vigueur mi-2022 pour 10 ans, c'est-à-dire se substituer dans chaque commune au PLU existant.

Nous vous présenterons en réunion publique les orientations et l'esquisse du PLUi, dès que la situation de l'épidémie de Covid-19 le permettra.

LE DIAGNOSTIC

LE PROJET

LE REGLEMENT

ET LE ZONAGE

LA VALIDATION

QUELS TRAVAUX DANS NOTRE COMMUNE POUR

VOTRE SECURITE?





Amélioration de la sécurité routière autour de l'école

vec les mesures COVID-19 prises à l'école pour séparer les flux, la sortie des enfants de la maternelle se fait par l'arrière des bâtiments, dans la rue de Saint-Paul. La pose de 4 panneaux « Attention École » incite les automobilistes à se montrer particulièrement attentifs. Les piétons, n'ayant pas de trottoirs, sont obligés d'emprunter la chaussée. C'est pourquoi nous étudions la création d'une « zone de rencontre » qui donnerait la priorité aux piétons. Ceux-ci devront néanmoins rester attentifs à la circulation



et ne pas oublier la courtoisie et la prudence.

L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain nous apportera ses conseils pour mise en place de cet aménagement.

Amélioration de la sécurité routière dans la commune

ous avons décidé de mettre en place un premier radar éducatif. Ce totem est à l'entrée nord de Chavannes sur la RD51c. Il avertit les automobilistes de leur vitesse réelle par rapport aux 50 km/h de ce secteur urbain :

- En-dessous de 50 km/h : affichage en vert de votre vitesse,
- Entre 51 et 60 km/h : affichage en rouge accompagné du message « Ralentir »,
- Au-delà de 60 km/h : seul le message « Danger » apparaît.



Ce radar pédagogique récoltera des données statistiques pour compter le nombre de véhicules et les vitesses moyennes relevées. Cela nous permettra de définir le type

d'aménagement à envisager. Ce radar doit jouer son rôle d'éducation pour que chacun se rende compte de la vitesse pratiquée et ainsi servir de rappel à la règle du Code de la route en agglomération. Les plus pressés s'exposent à un radar non éducatif que les gendarmes ne manqueront pas d'installer quand ils en seront missionnés.



Les projets d'aménagements à l'étude

ous commençons l'étude de 3 projets, parmi les 9 identifiés à ce jour : le cheminement piéton du Bief Godard, la sécurisation du carrefour du CD28c aux Burelles et la réfection de la montée des

Les habitants de la rue du Bief Godard font remarquer à juste titre qu'il n'y a pas de chemin sécurisé depuis le carrefour avec le chemin des Fleurs jusqu'au lavoir de la rue Villa Croteldi. Ils se sentent en danger quand ils veulent aller au centre bourg à pied ou avec des poussettes pour rejoindre l'école.



Le carrefour du CD28c aux Burelles doit être traité avec une attention particulière. Une pétition des riverains est venue nous conforter dans le choix que nous avions déjà fait. Elle évoque la dangerosité due au trafic

et aux vitesses pratiquées. La commune souhaite déplacer le panneau d'agglomération et réduire la vitesse à 50 km/h. Ce sera donc un travail en commun entre le Département et la Commune qui permettra ces modifications complétées par un passage piétons.

Le lotissement des Terrasses se complète à raison de 1 à 2 permis de construire par mois. Dès que le lotisseur aura terminé les voies et trottoirs de cet ensemble, nous devrons revoir la route qui monte au cimetière de Pont de Veyle pour rejoindre la route de Saint-Jean. C'est un gros chantier qui demandera un travail d'ingénierie et un budget conséquent.

D'autres lieux sont à prendre en compte, en fonction des priorités définies avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain:

- · Le sens des écluses (rétrécissements de voie) et le renforcement de la signalétique
- Le carrefour des Piquants au PN1 (Passage à Niveau n°1)

- · La rue de Chasse Lièvre
- La sécurité routière de la rue de Chavannes jusqu'à la Croix
- · La rue des Piquants
- Le carrefour Rue de Saint-Paul CD933 Rue des Piguants



Respecter les règles qui s'imposent à tous les habitants de la commune, ce n'est pas si compliqué. Encore faut-il les connaître? Informer et expliquer : c'est le fondement de l'action qu'entend mener la Municipalité pour le bien-vivre ensemble à Crottet.



LES DÉCHETS UNE GRANDE PROBLÉMATIQUE POUR NOTRE SOCIÉTÉ

Les déchets, il faut les trier, les collecter, les recycler et tout faire pour les réduire !!!

a majorité des activités humaines produit des déchets, que la ■nature n'arrive plus à éliminer naturellement ou sans dommage. Dans le même temps, nos sociétés utilisent un

volume toujours croissant de matières premières qu'elles transforment en produits de consommation, et nous voyons approcher l'épuisement de certaines d'entre elles. De ces constats,

est née à la fin du siècle dernier la notion d'économie circulaire, c'est-àdire l'utilisation des déchets en tant que matières premières.

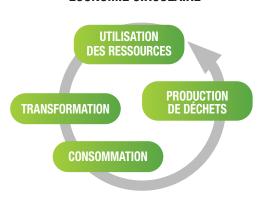
Cette évolution se répercute dans notre quotidien, elle justifie que nous devions réaliser un premier tri de nos déchets, afin de faciliter, voire permettre leur utilisation en tant que matières premières, c'est-àdire leur recyclage. Depuis une dizaine d'années, la loi nous impose ainsi de procéder au tri sélectif de nos déchets.

La commune de CROTTET adhère au **SMIDOM** (Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères) qui se charge de l'ensemble des opérations de collecte de nos ordures triées ou non triées (ordures ménagères).

ECONOMIE LINÉAIRE



ECONOMIE CIRCULAIRE



CIVILITÉS - INCIVILITÉS



Outre la collecte de ces dernières, qui a lieu le jeudi matin, et la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle, quatre sites de tri sélectif, appelés Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) sont mis à notre disposition sur notre commune.

Chaque site comporte une ou plusieurs colonnes destinées à recevoir les emballages, le verre et le papier. Celui du bourg accueille également une colonne « textile » ; le traitement de son contenu permet de rémunérer des personnes en réinsertion.

Il importe de trier correctement les déchets que nous apportons aux P.A.V. Les erreurs de tri (bouteilles plastique dans la colonne du verre, carton ondulé

dans la colonne du papier...) coûtent en effet 140 000 € par an au SMIDOM, c'est-à-dire à nous.

Il peut arriver que sur un P.A.V. les colonnes soient complètes. Alors que faire?

- Nous pouvons nous diriger vers le P.A.V. voisin;
- Si c'est impossible, rapportons ces déchets à la maison en attendant la collecte par le SMIDOM. Les P.A.V. « emballages » sont collectés tous les mardis et vendredis matin.
- Il est également possible de provoquer la collecte en signalant qu'une colonne du P.A.V. est complète, soit à la mairie :

mairie@crottet.fr (03 85 31 54 87), soit au SMIDOM: contact@smidom.fr (04 7 04 94 69). Dans tous les cas nous devons identifier la colonne qui est pleine selon le tableau ci-dessous et indiquer notre identité, ainsi que le jour et l'heure du constat de saturation.

Nomenclature des colonnes des P.A.V.

N° BAV	EMPLACEMENT	NATURE
301 A	Le Piquant	Emballages
301 P	Le Piquant	Papiers
301 V	Le Piquant	Verre
302 A	Villeneuve	Emballages
302 P	Villeneuve	Papiers
302 V	Villeneuve	Verre
303 A	Le Village	Emballages
303 B	Le Village	Emballages
303 C	Le Village	Emballages
303 P	Le Village	Papiers
303 T	Le Village	Textiles
303 V	Le Village	Verre
303 W	Le Village	Verre
304 A	Les Abîmes	Emballages
304 P	Les Abîmes	Papier
304 V	Les Abîmes	Verre



Enfin les plates-formes des P.A.V. n'ont pas vocation à accueillir les déchets divers :

- Épluchures de fruits et légumes qu'il est souhaitable de composter,
- Emballages alimentaires qui font partie des ordures ménagères collectées le jeudi,
- · Gravats, vaisselle brisée, appareils électroménagers qui doivent être acheminés à la déchèterie...

Il est nécessaire de préciser que l'abandon de déchets dans la nature ou sur la voie publique, aux P.A.V. en particulier, constitue une infraction passible d'une amende administrative de 256 € (montant voté lors du conseil municipal du 27 novembre 2020).

Il nous revient de respecter ces consignes afin de limiter les nuisances des P.A.V., de contribuer au bien-être des habitants de la commune, de réduire le coût

d'entretien des sites et finalement notre facturation.

L'équipe municipale se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et accueillir vos suggestions sur la gestion des déchets.

Rappelons-nous que chaque Français produit environ 500 kg de déchets ménagers et assimilés par an et que le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.

LE SAVIEZ-VOUS

Bien compacter une bouteille plastique, c'est l'écraser dans le sens de la longueur. Le traitement automatisé par les lecteurs optiques n'est ainsi pas perturbé.





Site SMIDOM Veyle Saône: www.smidom.org

Et auelaues liens utiles

http://www.smidom.org/fr/actualite/3910/subvention-broyeur-vegetaux

http://www.smidom.org/fr/actualite/2696/le-smidom-aide-reduire-vos-poubelles

La guerre du feu

Notre inconscient collectif classe le feu comme un élément bénéfique. Le feu a accompagné l'évolution de l'Homme, en lui permettant de lutter contre le froid, de se forger des outils, de cuire sa nourriture.... Le feu est aussi percu, à juste titre, comme purificateur, puisque la montée en température détruit une majorité d'éléments indésirables, voire dangereux. Peut-être cela explique-t-il notre difficulté à abandonner certains usages ancestraux du feu qui, nous le savons aujourd'hui, présentent plus d'inconvénients que d'avantages.

Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année

> Quelaues chiffres

L'entretien d'un jardin produit en moyenne 160 kg de déchets verts par

Le brûlage de 50 kg de ces déchets verts émet autant de particules polluantes que:

- 14 000 km parcourus par une voiture à essence récente,
- 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente,
- 12 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au fuel performante,
- 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante.

> Une interdiction pour préserver notre santé

Au-delà des troubles de voisinage qu'il peut créer (nuisances d'odeurs ou de fumées), le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants, dont des particules fines et des composés cancérigènes.

C'est pourquoi par arrêté préfectoral du 20 juillet 2017,

Le brûlage des déchets verts, à l'air libre ou en incinérateur individuel, est interdit.

> Qu'appelle-t-on exactement des déchets verts?

Il s'agit des végétaux coupés ou sur pied, quelle que soit leur teneur en humidité : tonte des pelouses, taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillement, d'entretien de massifs floraux, feuilles mortes....

> Oue faire des déchets verts ?

- La destination la plus immédiate est leur acheminement vers la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle.

Il ne faut toutefois pas oublier que certains déchets verts peuvent avantageusement être utilisés au bénéfice de notre jardin. Il est ainsi possible d'effectuer:

- · Le compostage des éléments non ligneux, comme la tonte des pelouses (le SMIDOM participe financièrement à l'achat d'un composteur ou d'un broyeur);
- · Le paillage qui consiste à recouvrir le sol de déchets verts fins ou broyés, afin de le nourrir et/ou le protéger.

> Brûler des déchets verts est verbalisable

Brûler des déchets verts constitue une infraction prévue par le code de la santé publique, passible d'une amende de 450 €.

Pas de feu en forêt

Nous avons longtemps cru que les incendies de forêt étaient l'apanage des zones méditerranéennes. Pourtant, l'évolution du climat élargit au Nord la zone sensible au feu, et le département de l'Ain a lui aussi connu des incendies de forêt ou de broussaille dans les années récentes.

> Pour protéger la forêt

La réglementation interdit aux particuliers de faire du feu ou de jeter des éléments en combustion à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations forestières... et à l'intérieur de ceux-ci.

En complément de l'interdiction de brûlage des déchets verts, ce sont les activités de loisirs qui sont ici visées : jets de mégots de cigarettes, feux de camp, barbecues....

L'interdiction ne s'applique pas aux habitations et à leurs dépendances, ni aux vergers entretenus.

Les propriétaires forestiers, les exploitants agricoles et les apiculteurs

Ils doivent se renseigner en mairie sur les conditions d'utilisation du feu dans le cadre de leur activité professionnelle.

Conclusion

Tout cela est un peu compliqué mais, sans vouloir jeter de l'huile sur le feu, nous savons tous qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Alors ne jouons plus avec le feu en allumant le feu. Cela ne mérite toutefois pas d'aller au feu, ou de jeter ce journal au feu. Apaisons-nous en lisant ou visionnant La Guerre du feu*.



Nous vivons dans un pays de bocage ; la Bresse et la Dombes nous offrent un moutonnement de prairies et de haies.

Au-delà de leur qualité paysagère, les haies constituent des éléments importants de maintien de la santé de notre environnement. À la petite faune, elles offrent un abri et des ressources alimentaires indispensables. Elles jouent aussi un rôle intéressant dans la régulation des crues et l'épuration naturelle de l'eau. Cela explique que les règlements de la politique agricole ont sanctuarisé les haies des milieux agricoles.



Plus modestement, nombre de nos jardins arborent des haies pour nous séparer du voisin ou de la voie publique. Au même titre que les haies agricoles, elles sont bénéfiques pour l'environnement : nous y avons tous observé rougesgorges et hérissons. Pour autant, ces haies doivent répondre à des conditions d'implantation d'entretien.

Implantation et hauteur de la haie

Sauf accord entre les deux propriétaires, la haie doit être implantée à une distance minimale de 50 centimètres de la limite de propriété.

La hauteur de la haie est de deux mètres au maximum.

En effet, tout arbre ou arbuste de plus de 2 mètres de hauteur doit être implanté à 2 mètres au moins de la limite de propriété. La distance se mesure toujours à partir du centre du tronc. La hauteur se mesure du sol à la pointe de

La haie implantée en bordure du domaine public

La haie implantée en bordure du domaine public – le plus souvent il s'agit du trottoir ou de l'accotement - obéit aux règles communes de distance et de hauteur. Ces règles doivent toutefois être respectées avec une riqueur particulière. En effet, si la haie a favorisé un incident ou accident, la responsabilité de son propriétaire est engagée :

- Une haie qui empiète sur l'accotement ou le trottoir peut obliger un piéton à marcher sur la chaussée;
- Une haie trop épaisse peut dissimuler un panneau de signalisation routière;
- · Une haie trop haute peut affecter le réseau électrique ou téléphonique. Elle peut aussi diminuer la visibilité pour les véhicules ou les piétons. C'est pourquoi le Règlement de voirie du département de l'Ain dispose que :

Au niveau des carrefours, les haies implantées le long d'une route départementale ne doivent pas dépasser la hauteur de 1 mètre par rapport au niveau de la chaussée et sur une longueur de 50 mètres à partir du centre du carrefour.

Il en résulte que, si une haie bordant la voie publique se trouve « hors norme » le maire, afin de préserver la sécurité, a l'obligation de mettre en demeure le propriétaire d'élaguer sa haie. Si l'opération n'est pas menée à bien dans le délai imparti, le maire la fait réaliser aux frais du propriétaire de la haie.

A quelles périodes tailler une haie?

Il ne s'agit pas ici de donner quelque conseil de jardinage, plusieurs paramètres justifient que adoptions des stratégies de taille variables. Il s'agit de rappeler qu'une haie constitue le site de reproduction de beaucoup de nos passereaux. Alors évitons de tailler arbres et arbustes tant qu'ils hébergent des nids en activité. Il est ainsi recommandé de ne pas tailler les haies entre le 15 mars et la fin du mois de juillet.

Conclusion

Nos haies de jardin ont été mises en place pour notre agrément. Elles nécessitent toutefois un travail d'entretien qui peut se révéler pénible ou coûteux. Pour autant, rien ne nous permet d'y échapper.



Les bruits de voisinage

Le bruit est une nuisance, c'est-à-dire une modification de notre environnement qui provoque une gêne. C'est l'une des nuisances les plus fortement ressenties : de simple désagrément, le bruit peut devenir une source de stress, préjudiciable à notre santé.

Le bruit perturbe notre

Le bruit a sur notre organisme des effets immédiats, passagers et réversibles, comme l'augmentation du rythme cardiaque et de la tension artérielle, la diminution de l'attention.... Il peut aussi provoquer des effets à plus long terme comme la fatique, l'insomnie, l'hypertension artérielle chronique, l'anxiété, les comportements dépressifs ou agressifs.



Lois et règlements visent à diminuer le bruit

De nombreux textes réglementent le bruit, quelle qu'en soit l'origine, en particulier le bruit du voisinage. L'article R1336-5 du code de la santé publique énonce le principe :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé ».

Pour le département de l'Ain, l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 donne des précisions qui nous sont directement applicables :

> Vie auotidienne

Les occupants de locaux privés, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils qu'ils utilisent: dispositifs de production d'énergie, de climatisation, de filtration, instruments ou appareils diffusant de la musique...

> Bricolage et jardinage

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, scie, pompe... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

> Les chiens

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour, un jardin ou un enclos attenant ou non à une habitation.

Vigilance : Il n'est pas rare qu'un chien soit irréprochable en présence de son maître, mais qu'il ne supporte pas la séparation. Son maître quitte la maison et il peut alors se mettre à aboyer sans discontinuer.

> Tapage nocturne

Tout bruit excessif, émis entre le coucher et le lever du soleil, peut être qualifié de tapage nocturne.

Privilégions le dialogue

Pour permettre à chacun de vivre au mieux à Crottet, nous devons connaître les règles et nous y conformer au mieux.

Il peut arriver que, sans que nous nous en rendions vraiment compte, notre comportement crée du bruit qui gêne nos voisins : restons de part et d'autre calmes et courtois, expliquons les choses et, si nécessaire, trouvons ensemble une solution.

Prévenir plutôt que quérir

Le chien aboie en mon absence : je le laisse à l'intérieur (si je n'habite pas en appartement) plutôt que dans la cour, ou bien je l'équipe d'un collier anti-aboiements....

Quand on sait que le même bruit peut être ou non tolérable, selon le contexte psychique de celui qui le subit, on comprend combien le seul dialogue en amont peut éviter stress et conflits : si j'envisage d'organiser une fête à la maison, j'en préviens, quelques jours à l'avance, tous les voisins qui risquent de subir ma musique jusqu'à une heure avancée de la nuit. Cette simple démonstration de respect suffit souvent à leur rendre le bruit supportable.

Conclusion

Le bruit est à l'origine de nombreux conflits de voisinage et, s'il est avéré, l'émetteur de bruit est répréhensible. Le respect des règles, l'écoute, le bon sens et la courtoisie devraient pourtant permettre de limiter les situations conflictuelles.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

La vie associative d'un village permet la cohésion entre les habitants et apporte le dynamisme et la convivialité que chacun est en droit d'attendre : culture, détente, loisirs divers...

Sou des écoles — Vente de bressiflette





Club de l'Amitié Un mardi ouròs-widi

a Municipalité se veut aux côtés des associations, mais les événements de l'année 2020 ont malheureusement contrarié bien des projets pour la renaissance de la vie culturelle et associative de notre commune. Néanmoins, malgré les contraintes sanitaires, nous avons voulu rencontrer toutes nos associations pour établir le contact, définir ensemble les attentes réciproques, et ainsi être prêts à les soutenir dans la réalisation de leurs manifestations et projets futurs :

- La Fête du Printemps et son feu d'artifice, le marché de Noël...
- La Fête du Battage
- Les lotos et autres animations...

Si le sondage en cours auprès des habitants est favorable, un marché des Saveurs et un marché de l'Artisanat pourraient voir le jour.

Pour favoriser le lien entre les habitants, <mark>l'opération</mark> « Nettoyons la Nature » est à reprogrammer. D'autres actions citoyennes sont à définir ...

N'oublions pas le CLIC, Club Informatique de Crottet, qui peut apporter une aide précieuse pour la maîtrise des outils numériques tellement indispensables de nos jours.

















CCAS

e CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est la structure d'appui pour apporter un soutien matériel et moral à toute personne fragilisée, handicapée, âgée. Il peut être saisi pour toute situation critique et il assure le lien entre la personne, France Service de la Veyle (ex MSAP) et le CDS (Centre Départemental de Solidarité), pour la mise en place d'aides diverses.

Au long cours le CCAS porte une attention toute particulière à nos aînés : le repas des têtes blanches à partir de 70 ans (reporté en 2021 au vu du contexte sanitaire), un témoignage d'affection à l'occasion de la Fête des Mères et des Pères, des appels téléphoniques et des visites pendant les périodes difficiles (canicule, confinement), et la remise d'un colis pour Noël à partir de





CANTONAIDE

ans les situations d'urgence, Cantonaide est l'association incontournable, toujours présente et d'une très grande efficacité.

Cantonaide est une association caritative née en 2004, s'appuyant sur 38 bénévoles actifs. Ses locaux sont situés 57 Grande Rue à Pont-de-Veyle.

L'aide alimentaire est la principale activité de l'association. L'année dernière, 2 876 colis de produits secs et de produits frais ont été distribués, représentant près de 33 tonnes de denrées. Le soutien peut aussi être financier avec des aides ponctuelles. Depuis 2011, Cantonaide a aussi permis à 149 enfants de participer à des camps de vacances

Renseignements au 07 81 74 82 24. CANTONAIDE Mairie, Parc du Château 01290 Pont-de-Veyle

Pour la commune de Crottet, Monsieur Arnaud Séjourné est le responsable local de Cantonaide.

Les associations

ACAD

LHÔTELAIS Jean-Philippe

18 allée des Pavillons de la Côte 01290 CROTTET

j-philippe.lhotelais@sfr.fr

06 23 89 34 39

AMICALE SPORTS ET LOISIRS

CAUTY Jean-Louis 209 allée des Burtins 01290 CROTTET

cautyjeanlouis@gmail.com

03 85 31 70 76 / 06 07 42 60 12

AMICALE DES POMPIERS

DIOT Fabrice

4 impasse du Jouvancy 01290 PONT-DE-VEYLE

amicalesapeurspompierscrottet@gmail.com

06 10 20 53 07

ANCIENS COMBATTANTS

AS GOLF

MAGNON Jean-Pierre

210 rue Pranay 01290 GRIEGES

aslacommanderie@gmail.com

06 08 21 78 33

BIBLIOTHEQUE

PIGNET Nicole

176 impasse des Pommiers 01290 CROTTET

pignet.nicole@orange.fr

03 85 31 67 88

• CORMARECHE Laurence 83 allée de la Verchère

01290 CROTTET

jcormareche@yahoo.fr

• CLÉMENT Didier 55 impasse des Burelles 01290 CROTTET

did.clement01@yahoo.fr

03 85 31 68 53

CLIC (informatique)

LIOCHON Thierry

245 rue du Pré Neuf 01290 CROTTET

mtliochon@free.fr

06 34 98 75 10

COLLECTION ET HISTOIRE

COULON Michel 96 rue de la Villeneuve 01290 CROTTET 03 85 31 85 62

CLUB DE L'AMITIE

CHEVREL Aimé

412 rue de Chasse Lièvre

01290 CROTTET **03 85 31 53 91**

COMITÉ DES FÊTES

COLIN Nicolas

139 route de Pont-de-Vaux 01380 BAGÉ LE CHATEL

comitedesfetescrottet@orange.fr

06 19 34 39 51

COMITÉ PAROISSIAL

BASSET Nicole

45 route de Saint Jean

01290 CROTTET

niger.basset@yahoo.fr

03 85 31 55 38

CROTTET EVASION

VERNE Jean-Luc

152 chemin du Mortier

01290 CROTTET

jeanluc-verne@sfr.fr

03 85 31 65 29

CROTTET FLEURS ET NATURE

REBESCHINI Bernard

544 rue de Chavannes

01290 CROTTET

bm.rebeschini@gmail.com

09 51 73 25 00

CSMM SPORT

ODDOUX Séverine

138 rue de Pont-de-Veyle

01290 CROTTET

severine.oddoux@wanadoo.fr 03 85. 31

73 99

PASSION PATCH

DREVET Yvette

129 route de Cottey

01290 BEY

passionpatch8@gmail.com

FRENOIS Anne-Marie

297 rue du Stade

01290 CORMORANCHE

annemarie.frenois@kiwi-fibre.fr

03 85 36 25 85

GAYRARD Annick

06 02 06 60 83

RALLYE JUMP TEAM

BERRY Franck

33 petite rue

01750 ST-LAURENT

berry.fr@wanadoo.fr

06 79 66 70 77

ROBIN SPORT

ROBIN Patrice

104 chemin du Sernay

01190 BOZ

patrice@bourgogneimprimerie.com

06 12 20 29 94

SAPEURS POMPIERS

DAIM Manu

258 rue de Saint Paul

01290 CROTTET

emmanuel.daim@reseau.sncf.fr

03 85 33 87 82

SOCIÉTÉ DE CHASSE

BUTURY Didier

188 chemin des Meuniers

01290 CROTTET

07 50 83 18 92

SOU DES ÉCOLES

• MEYER-JEAN Julie

01290 CROTTET

soudesecolescrottet@gmail.com

GUILLOT Marie

32 allée du Caillet

01290 CROTTET

TENNIS CLUB

FRAY Sébastien

320 rue des Dagaillers

01290 CROTTET

president@tcvs.fr

ULM CLUB

NAVORET Christophe

495 route de Cruzilles

01290 LAIZ

christophe.navoret@serci-ingenierie.fr 06 52 38 01 88



n cette période qui met à rude épreuve les organismes de certains, mais aussi le bien être psychologique de chacun d'entre nous, il est parfois indispensable de prendre un peu de recul sur ce qui nous entoure. Les livres sont là pour nous y aider : ils permettent à notre esprit de s'évader vers des contrées ou des époques très différentes, ou bien ils nous apportent les connaissances et les références qui nous manquaient pour comprendre ce qui se passe ici et maintenant.

La présence d'une bibliothèque dans une commune rurale est donc primordiale et il faut remercier ici tous les bénévoles de la bibliothèque de Crottet d'avoir su s'adapter aux différentes variantes de protocoles sanitaires qui leur ont été imposées depuis le printemps 2020. Ils ont même été à l'initiative de la création de la boîte à livres lorsque les librairies ont dû baisser leurs grilles. Cette idée simple - « Prenez, lisez, déposez ! » - a fait ses preuves et a rassuré plus d'un lecteur frustré qui profitait de sa promenade quotidienne pour collecter un livre sans avoir eu besoin de cliquer auparavant.

Le rôle d'une municipalité est, entre autres, de faire la promotion de la lecture et de la culture. Le budget alloué à la bibliothèque



municipale permet l'acquisition régulière de nouveautés dont le choix est confié à un comité de lecteurs. Dans cette tâche, les bénévoles peuvent compter sur les conseils d'un professionnel passionné par son métier, un libraire indépendant qui lit vraiment les ouvrages qu'il conseille à ses clients : Jean-Marc Brunier, le patron du Cadran Lunaire à Mâcon.

Après 8 années à la tête de la bibliothèque (de septembre 2012 à mai 2020), au cours desquelles elle s'est beaucoup investie,





Les nouveaux responsables de la bibliothèque autour de Françoise Journet. De gauche à droite : Graziella Guibert – Laurence Cormarèche – Françoise Journet – Didier Clément – Nicole Pignet

Françoise Journet a récemment passé le relais à trois nouveaux responsables : Laurence Cormarèche, Nicole Pignet et Didier Clément. Avec l'aide des bénévoles et de Graziella Guibert, employée municipale, ils œuvrent au quotidien pour faire vivre ce lieu de culture et de connaissance.

Au prêt de livres adultes et jeunesse viennent s'ajouter d'autres manifestations ponctuelles, comme la mise en lumière de deux ou trois auteurs ou des expositions thématiques. La dernière en date, qui porte sur les États-Unis, devait être inaugurée au moment des élections américaines. Elle est désormais visible et le sera toujours au moment où le nouveau président américain prendra ses fonctions. Des lectures et des ateliers sont aussi proposés aux plus jeunes avec le soutien des enseignants de l'école toute proche. Si vous aussi vous voulez devenir un nouveau lecteur, c'est simple : toutes les infos se trouvent ci-contre.



En cas de reconfinement, le principe du Click & Collect, (que nous pourrions peut-être franciser en « Clic et cueillette ») devrait à nouveau s'appliquer.



Bibliothèque Municipale Espace Armand Veille 01290 Crottet

Téléphone : **03 85 31 70 35** bibliotheque.crottet@wanadoo.fr

Site internet pour réserver et s'assurer des jours et heures d'ouverture https://bibliotheque-crottet.fr/

> EMPRUNTEZ POUR UNE DURÉE DE 4 SEMAINES

5 livres, 1 revue, 2 documents sonores, 1 CD Rom, 1 DVD

> TARIFS

5€ pour les adultes

Gratuit pour les :

- Moins de 18 ans
- Etudiants (sur présentation d'un justificatif)
- Personnes en recherche d'emploi (sur présentation d'un justificatif)
- Personnes en situation précaire



Restauration périscolaire

Baisse des tarifs

Nous l'avions promis, nous l'avons fait :

Dès la rentrée 2020, le prix du repas a été fortement diminué, passant de 5,10 € à 4,20 € pour un élève de maternelle et 4,40 € pour un élève de primaire.

Cette diminution substantielle de près de 20% allège sensiblement le budget des familles.

Réservation en ligne

Très attendu également, le service de réservation en ligne des repas est effectif depuis le 2 novembre.

Début octobre, les parents ont été invités à se rendre sur le site https:/www.ropach.com pour créer leur compte et réserver les repas pour le mois à venir ou pour toute l'année scolaire.

Avantages du dispositif :

- Montant prélevé en fin de mois échu par mandat SEPA (plus d'avance d'argent)
- · Réservation possible tous les jours et à toute heure jusqu'à la veille 11h (jour ouvré)
- Plus besoin de se déplacer le samedi matin pour acheter les tickets.

Sport & Loisirs



ébut Juillet, les paniers et filets de basket endommagés du terrain de sport ont été remplacés permettant ainsi à nos nombreux joueurs de retrouver le plaisir du jeu et du sport collectif en plein air.

Un point d'eau a également été installé près du terrain de sport pour leur permettre de se réhydrater.

Chantier jeunes

es 27 et 28 Juillet, une douzaine de jeunes de 12 à 18 ans ont participé à un petit chantier de rénovation des structures de jeux en bois de l'école maternelle ainsi que des balustrades de la cour de récréation.

Pour les remercier de leur investissement et de leur bonne humeur, la municipalité leur a offert un casse- croûte.

Il est déjà envisagé de renouveler cette opération et d'entreprendre d'autres chantiers avec nos jeunes en 2021.

Objectifs éducatifs:

- · Participer à la lutte contre l'inactivité.
- Responsabiliser les jeunes : respect des règles, des biens et des personnes...
- Permettre aux jeunes de s'investir et d'être acteurs au sein de leur village.
- Favoriser l'appropriation positive de l'espace public.







2020, une année noire pour toujours associée à la COVID-19 et au confinement mis en place pour limiter la propagation de la pandémie, mais ...

ans un contexte aussi lourd, marqué par la peur, l'anxiété, les problèmes économiques aux conséquences parfois dévastatrices, l'isolement..., il faut bien reconnaître que vivre à la campagne est une chance. L'herbe verte des prés alentours, les arbres et arbustes qui bordent nos chemins ne sont jamais bien loin pour nous faire prendre un peu de distance avec la noirceur de l'époque. La nature fait du bien et les fleurs tout autant.

En 2020, malgré une situation très compliquée pour démarrer la saison, Crottet Fleurs & Nature nous a offert un fleurissement très coloré avec des plants issus essentiellement de semis réalisés par les mains vertes les plus expertes de l'équipe. Sans ces semis « Faits Maison », le fleurissement aurait été limité à quelques massifs.

Ensuite, ce fut une nouvelle explosion de couleurs devant la Mairie et son secrétariat. Puis, à l'initiative de Crottet Fleurs & Nature, de magnifiques chrysanthèmes « Arlequin » furent joliment posés avec l'aide des employés communaux au pied du Monument aux Morts dont nous voulions célébrer, en votre présence, le centenaire de l'inauguration à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre. La COVID-19 nous a privés de ce moment de partage, mais l'hommage aux combattants, en comité très restreint, aura été dignement rendu avec la participation de M. Aimé CHEVREL, représentant de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie) et Président du Club de l'Amitié et de M. Emmanuel DAIM, Chef du Corps des Pompiers de Crottet.

Enfin, convaincus qu'un bel environnement fait du bien au moral, le cœur du village a revêtu dès début décembre ses habits de Noël. Les quartiers n'ont pas été oubliés avec la pose ou la plantation de sapins. Citons Chavannes, Le Piquant, la Villeneuve, les Burelles..., et « L'entre deux » comme l'appellent ses habitants, autrement dit La Samiane entre Crottet et Pont-de-Veyle. Ils souhaitent être intégrés de manière plus visible et veulent participer. Saluons le travail de Mme Séverine ODDOUX qui a fort joliment décoré le sapin du quartier. Les messieurs de Crottet Fleurs & Nature ont prêté main forte à nos deux employés municipaux, Michel GEREL et Jean-Paul BADOUX.

Nous adressons un très grand merci à Crottet Fleurs & Nature pour son implication et la gaieté qu'elle apporte avec ses palettes florales si colorées.

Municipalité et associations, c'est le duo gagnant pour dynamiser la vie du village. 2020 est derrière nous. Soyons confiants, il y aura indéniablement un retour à la normale. Nous pourrons alors conjuguer nos idées et nos efforts pour aller plus loin ensemble.

Et comme le chante Renaud, puissions-nous dire ou chanter

« À m'asseoir sur un banc cinq minutes avec toi Et regarder les gens tant qu'y en a »

2021 verra cette belle idée se réaliser avec l'installation dès le printemps de plusieurs bancs au bourg, près de l'Eglise et au Cimetière.

